



QUARANTIEME SESSION
29 mai – 2 juin 2006
Mérida du Yucatán (Mexique)

DECISION 2 (XL)

**PREMIÈRE CONFÉRENCE REGIONALE INTERPARLEMENTAIRE SUR LA GESTION
DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS D'AFRIQUE CENTRALE**

Le Conseil international des bois tropicaux,

Reconnaissant la valeur des forêts d'Afrique et l'importance économique, environnementale et sociale du commerce du bois dans de nombreux pays du continent africain ;

Rappelant l'engagement des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale à gérer durablement les forêts tropicales à travers la Déclaration de Yaoundé de Mars 1999 et la signature du Traité instituant la Commission en charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et l'adoption du Plan de Convergence en février 2005 à Brazzaville au Congo ;

Rappelant la Décision 11(XXX) du CIBT relative à la promotion de la gestion durable des forêts du Bassin du Congo, laquelle notamment engage l'OIBT dans le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo ;

Rappelant les travaux de l'OIBT déjà effectués à l'appui du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo et le processus de la Déclaration de Yaoundé ;

Rappelant l'engagement de 31 pays africains à promouvoir la gouvernance forestière et l'application des lois à travers la Déclaration Ministérielle sur l'application des lois et la gouvernance en Afrique (AFLEG) d'octobre 2003 à Yaoundé (Cameroun) ;

Rappelant la Décision 2(XXXII) destinée à renforcer la participation de la société civile aux activités pertinentes de l'OIBT ;

Soulignant l'importance de la contribution potentielle des parlementaires à la promotion de la gestion durable des forêts ;

Notant l'intention du Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale d'organiser la Première conférence régionale destinée à promouvoir la gestion durable des forêts humides d'Afrique centrale ;

Notant en outre l'appui apporté à la Conférence par la communauté internationale et l'importance de construire un partenariat dans une initiative de cet ordre ;

Décide de:

1. Se féliciter de l'organisation de la Première Conférence régionale interparlementaire destinée à promouvoir la gestion durable des forêts humides d'Afrique centrale ;
2. Autoriser le Directeur exécutif à solliciter des pays membres des contributions volontaires à concurrence de 200 000,00 dollars EU destinées à financer en partie les dépenses de la Conférence

Prie le Directeur exécutif de faire en sorte que l'OIBT soit représentée à la Conférence et de faire rapport sur ses résultats à la quarante-deuxième session du Conseil en rendant compte notamment des objectifs, des conclusions produites et de l'utilisation qui aura été faite des fonds octroyés par l'OIBT.

* * *